

De: Roseline Hounjet roseline@HTH-accountants.ca 
Objet: RE: rappel: questions au sujet des États financiers de la Fondation fransaskoise
Date: 20 décembre 2017 à 16:37
À: administration@fondationfransaskoise.ca
Cc: rlepage@millerthomson.com

RH

Bonjour Sylvie,

Je m'excuse d'avoir laissé ceci à la dernière minute. Voici mes commentaires :

Il est commun d'avoir cet exception pour des organismes qui acceptent des dons. C'est impossible comme auditeur de vérifier que le revenu est complet quand il y a une possibilité que certains dons sont reçus mais pas déposés dans les comptes de l'organisme. Alors, c'est un paragraphe qui nous protège comme auditeur. Cependant, en regardant de nouveau, j'accepte que votre organisme n'est pas sujet à recevoir des dons comptants importants (selon notre calcul d'importance qui est 4 000\$). Alors, je propose qu'on enlève cet exception dans le rapport l'année prochaine. Puisque les états financiers de 2017 sont déjà distribués, il est difficile de changer le rapport pour cette année.

J'espère que ceci réponds à vos questions.

Roseline Hounjet, CPA, CGA, CFP
Hounjet Tastad Harpham
207 - 2121 Airport Drive
Saskatoon, SK S7L 6W5
Ph (306) 653-5100
Fax (306) 653-5141

From: administration@fondationfransaskoise.ca
[\[mailto:administration@fondationfransaskoise.ca\]](mailto:administration@fondationfransaskoise.ca)
Sent: December 18, 2017 12:14 PM
To: roseline@HTH-accountants.ca
Subject: rappel: questions au sujet des États financiers de la Fondation fransaskoise

bonjour

un simple rappel... la rencontre du CA est mercredi, le 20 décembre et il serait grandement apprécié que tu mettes par écrit les grandes lignes de notre discussion au sujet des questions soulevées à l'AGA...

merci, Sylvie

Début du message réexpédié :

De: "administration@fondationfransaskoise.ca"
<administration@fondationfransaskoise.ca>
Objet: questions au sujet des États financiers de la Fondation fransaskoise
Date: 21 novembre 2017 à 15:52:39 HNC
À: roseline@HTH-accountants.ca
Cc: Roger Lepage <rlepage@millerthomson.com>

Bonjour Roseline,

Suite à l'Assemblée générale annuelle (le 12 novembre dernier) et la rencontre du Conseil d'administration (le 15), il y a des questions pour lesquelles le CA voudrait des clarifications au sujet du **Fondement de l'opinion avec réserve** :

« La fondation fransaskoise tire une part importante de ses recettes de dons et d'activités par moyen d'argent comptant, dont l'exhaustivité ne se prête pas à une vérification dans le cadre de l'audit. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits sous forme de dons, et nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient été nécessaires. »

1. Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par **recettes de dons** et d'activité **par moyen comptant**? Est-ce que les dons par chèques constituent un don comptant?
2. Qu'est-ce qui constitue une **part importante** de ses recettes? Quel pourcentage cela représente-t-il?
3. Est-ce que ce paragraphe peut être modifié, ou élaboré afin qu'il ne porte plus à confusion ou interprétation par le CA?
4. Est-ce que vous pouvez suggérer des exemples de politique pour la gestion des dons comptants que la Fondation pourrait adopter?

Je suis disponible pour en discuter de vive voix, tu peux m'appeler au 306-789-0760 si tu as des questions.

Cependant une réponse écrite serait appréciée pour mon suivi auprès du Conseil d'administration.

Merci,
Sylvie Bergeron, gestionnaire bénévole,
Fondation fransaskoise